Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602624-20251217-DB202500078-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courrier en date du 8 décembre 2025. La séance a été présidée par M. Yves DREVES, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Yves DREVES, Mme Valérie DEIMAT, M. Alain BRULE, Mme Marie-Hélène Le GOLVAN, Marcel LUCAS, M. Pierre BAREL, Mme Christine EVO, M. Olivier QUERE, Mme Corine LE DOUARAN, M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Gaëlle MANDART-BEYSSAC, Mme Salomé TOITOT.

Absent non excusé :

Absent excusé : M. Thierry LE RAY

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Emmanuelle ROTIEL donne pouvoir à M. Marcel LUCAS
Mme Marie-Anne LE PORHO donne pouvoir à M. Alain BRULE
Mme Anne-Sophie BARRERE donne pouvoir à M. Pierre BAREL
M. Stéphane ROLLAND donne pouvoir à Mme Corine LE DOUARAN
Mme Roxane MADEC donne pouvoir à M. Olivier QUERE

Conseillers en exercice : 19 / **présents :** 13 / **procurations :** 5

Secrétaire de séance : M. Marcel LUCAS

DELIBERATION N°2025/78

TARIFS MARITIMES POUR 2026

Rapporteur : M. Marcel LUCAS

Le conseil municipal délibère chaque année sur les tarifs applicables aux usagers du service maritime.
Les instances en lien avec les activités maritimes de la commune se sont réunies le 04 décembre 2025 pour avis sur l'augmentation des tarifs pour 2026 :

- Taux retenu par le conseil du port et des mouillages : + 2% avec arrondis
- Taux retenu par la commission maritime : + 2% avec arrondis

Cette nouvelle grille tarifaire s'intègre dans le contexte inflationniste et dans le cadre d'une gestion budgétaire bien spécifique (service public industriel et commercial – nomenclature M4) qui conduisent à fixer les coûts réels du service et de déterminer avec précisions les prix à payer par les usagers.

Annexe H – GRILLE TARIFAIRE MARITIME POUR 2026

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **d'approuver** les tarifs 2026 du budget annexe maritime et pour mise en application au 01/01/2026,
- **d'autoriser** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le 16 décembre 2025,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
Yves DREVES

MAIRIE DE LE BONO 56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.